



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL N°19  
DU 19 juin 2015**

**Présents :**

**BENGUELLA Sylvie ; BONVALOT Pascal ; BOUVARD Martial ; CHUZEVILLE Jean-Paul ; COURGEY Claude ; CULOT François-Xavier ; DUCROUX Séverine ; JACOULET Bernard ; JUPILLE Gérard ; MILLET Catherine ; SALVI Delphine ; SALVI Thierry**

**Absents excusés :**

**ARTAUX Laurence avec procuration à BOUVARD Martial  
MENETRIER Nathalie avec procuration à MILLET Catherine  
MUSIAUX Marie-Pierre avec procuration à CHUZEVILLE Jean-Paul**

Secrétaire de séance : Séverine DUCROUX

La séance est ouverte à 20h35

Les deux derniers comptes rendus sont acceptés à l'unanimité

**Eclairages publics**

Le maire informe le conseil municipal que l'actuel système de déclenchement des éclairages publics par cellules crépusculaires se montre de plus en plus défaillant. Il serait bon de les remplacer par des horloges astronomiques. Ces dernières permettent un réglage des lampes de rue en fonction des heures du coucher et du lever du soleil. Il est aussi possible de programmer des coupures temporaires aux horaires de notre choix.

Catherine Millet, maire-déléguée de Montferney, rappelle que sa commune est déjà équipée d'une horloge astronomique. Le maire précise qu'il est obligatoire de mettre tous les postes de commandes aux normes si nous voulons obtenir la subvention de 46% du SYDED.

Un devis d'un montant de 11 684 euros de l'entreprise Petegnief est présenté pour l'installation de 14 horloges astronomiques avec la remise aux normes des postes de commandes (12 à Rougemont, 1 à Chazelotet 1 à Morchamps).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis et autorise le maire à faire une demande de subvention auprès de SYDED

**Voie verte sur l'ancienne voie ferrée.**

Le maire informe que la Communauté de Communes de Villersexel a terminé les travaux de la voie verte reliant Villersexel à Bonnal. Il est envisagé que cette dernière fasse la liaison de Vesoul à Lure en passant par Rougemont, Monferney et Montagney. Ce projet, d'une envergure trop importante pour notre commune en raison du franchissement de la Ligne à Grande Vitesse, sera discuté au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Rougemont.

En attendant de signer une convention avec la société SNCF Réseau qui donnerait la possibilité d'aménager l'ancienne voie ferrée depuis le chemin piétonnier de Montferney jusqu'au chemin de Chassagne.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attendre la réponse de la Communauté de Communes.

### **Achat de poteaux incendie**

Suite à la réunion de la commission de sécurité du 5 juin dernier et au travail de monsieur Guérin Claude, sapeur-pompier volontaire au centre de Rougemont, le maire rappelle l'état de vétusté de plusieurs poteaux incendie. Les deux problèmes principaux rencontrés sont : le manque de débit ou leur mauvais emplacement sur les trottoirs. Ces phénomènes représentent un réel danger en cas d'incendie et créent des obstacles pour les piétons, surtout pour les personnes à mobilité réduite.

Le maire précise que ce travail de remplacement des poteaux pourra être réalisé en régie.

De plus, il informe qu'il est nécessaire de trouver un emplacement pour installer une réserve incendie sous forme d'une citerne souple sur la commune associée de Montferney. En ce qui concerne Chazelot, l'ancienne station d'épuration pourrait servir à cet effet.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de commander le matériel nécessaire au remplacement des poteaux incendie pour un montant de 10 000 euros (hormis les cuves qui seront ultérieurement à l'ordre du jour d'une réunion de conseil municipal).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande.

### **Nouvelle tarification des concessions de terrain, de cavurnes et de cases de columbarium.**

Le 3<sup>ème</sup> Adjoint, Bernard Jacoulet, informe le conseil municipal qu'il n'est plus possible d'acheter une concession dite « perpétuelle », il présente les propositions suivantes :

#### **Concessions**

- Concession de 2 m<sup>2</sup> pour 15 ans = 120 euros
- Concession de 4 m<sup>2</sup> pour 15 ans = 250 euros
- Concession de 2 m<sup>2</sup> pour 30 ans = 250 euros
- Concession de 4 m<sup>2</sup> pour 30 ans = 550 euros

#### **Cases du columbarium et cavurnes**

- Case ou cavurne pour 15 ans = 300 euros
- Case ou cavurne pour 30 ans = 600 euros

#### **Dépôt des cendres au jardin du souvenir = 50 euros**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

### **Achat d'un tracteur chargeur**

Le tractopelle de la commune n'est plus fonctionnel, le maire rappelle que les interventions de terrassement, principalement sur les fuites d'eau, se font aujourd'hui avec une mini pelle. Il n'est donc pas obligatoire de retrouver le même outil de travail mais il est absolument nécessaire que les services techniques de la commune disposent d'un tracteur chargeur pour le chargement de matériaux comme le sable, le sel, les branches le long des voies communales... Pour plus de fonctionnalité, ce dernier pourrait être équipé d'une roto faucheuse ce qui permettrait un entretien rapide des accotements.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation pour que le maire-délégué de Chazelot, François-Xavier Culot, s'occupe de trouver un tracteur chargeur d'occasion dans une fourchette de prix de 15 000 à 20 000 euros.

Le conseil municipal accepte cette demande à l'unanimité.

### **Bâtiment de la Trésorerie.**

Le maire informe le conseil municipal que les employés des finances publiques ont quitté définitivement le bâtiment communal situé au 14 Grande Rue. Dans un même temps, il

rappelle que ce dernier est constitué de 3 logements, d'un local administratif pouvant se transformer en appartement et de deux grands garages.

Une question se pose : devons-nous rénover ou vendre ce bâtiment ?

Il demande au conseil municipal de se prononcer. A l'unanimité les conseillers sont favorables à la vente.

Avant de procéder à la vente de ce bâtiment, une estimation sera demandée aux services des domaines.

#### **Embauche d'une personne en « Contrat Unique d'Insertion ».**

Le maire fait part au conseil municipal de la possibilité d'embaucher une personne en Contrat Unique d'Insertion avec les conditions suivantes : 20h par semaine subventionnées à 70%. Ces modalités d'embauche ont été validées par « Objectif emploi ».

Ce service a également proposé la candidature de Monsieur Rizzi Christian qui présente les conditions requises pour bénéficier de ce contrat. Plâtrier peintre de métier, il serait, dans un premier temps, mis à la disposition du SIPER pour la rénovation du couloir des écoles primaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord de créer un Contrat Unique d'Insertion et d'embaucher monsieur Rizzi Christian aux conditions précitées.

#### **Divers**

Le maire souhaite parler du devenir de la poste et du possible aménagement d'une « maison des services » dans le bâtiment des associations dit « Houtau ». Il rappelle au conseil municipal que la sauvegarde de la poste et le maintien de la permanence de la trésorerie ne peut se faire qu'avec l'aménagement d'une maison des services dans un bâtiment public.

Cette dernière aurait pour but de rassembler en un seul lieu des services publics, associatifs et culturels sans oublier que son principal rôle resterait d'offrir à tous les publics une proximité de qualité. Située au centre de la commune, elle deviendrait aussi un point important de redynamisation du centre bourg. Le maire pose la question au conseil municipal, tout en précisant qu'elle n'est pas décisive mais tout simplement consultative : Devons-nous porter ce projet ? Le oui l'emporte à l'unanimité.

La séance est levée à 22h35mn.

**Le Maire**  
**SALVI Thierry**

**Prochaine réunion**  
**Mercredi 22 juillet 2015 à 20h30**  
**A la salle de Chazelot-Montferney**